

Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

D - 3-2/2022

Ressources
Humaines

-
Recrutement
d'agents
contractuels sur
emploi non
permanent pour
faire face à un
besoin lié à un
accroissement
temporaire
d'activité

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-23-1°;

Considérant que les besoins des différents services nécessitent le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire a recruter de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215905274-20220705-DEL_3_2CM050722-DE

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	prévisible du recrutement	de poste	hebdomadaire
Agent de restauration	Adjoint Technique Territorial	C	Entre 1/09/2022 Et 31/12/2022	2	Temps complet
Graphiste	Rédacteur	B	01/11/2022	1	Temps complet
ASVP/ Agent Adm.	Adjoint Adm. Territorial	C	01/09/2022	1	Temps complet
Chargé de projets Culturels	Rédacteur Territorial	B	01/10/2022	1	Temps complet
Agent Accueil	Adjoint Adm. Territorial	C	01/11/2022	1	Temps complet
Technicien en charge de la gestion de la régie travaux	Technicien ou Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	01/07/2022	1	Temps complet
Technicien en charge de la gestion technique des bâtiments	Technicien ou Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	01/09/2022	1	Temps complet

Il est précisé que le niveau de recrutement et de rémunération des candidats seront déterminés selon la nature de leurs fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée au maximum à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
25 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Elisabeth MASSE